

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 20 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOUI, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno CASSEN - Jesus SIMON

POUVOIRS :

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : AMELIORATION DES PRATIQUES D'ENTRETIEN DES ESPACES PUBLICS : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION D'UNE DESHERBEUSE A EAU CHAUDE

Dans le cadre de leurs missions d'entretien des voiries et des espaces publics, les collectivités territoriales se doivent de prendre en compte les obligations légales et réglementaires visant à supprimer l'usage des produits phytosanitaires depuis le 1er janvier 2017 et prendre toutes les dispositions possibles pour réaliser les tâches d'entretien par des moyens alternatifs plus « propres » (loi Labbé n°2014-110 du 06 février 2014 et loi n°2015-992 du 17 août 2015).

Ainsi un programme départemental a été mis en œuvre par l'association des maires, le centre de gestion de la fonction publique territoriale et le département des Landes, visant l'amélioration des pratiques de désherbage des collectivités landaises.

Ce programme se décompose en différentes actions dont la formation des agents applicateurs, la conception et la diffusion d'outils techniques, ainsi que la mise en place d'un dispositif financier notamment pour l'acquisition de matériels spécifiques.

Dans ce cadre, dès 2017, le centre de gestion des Landes, en accord avec les partenaires et dans un souci d'économie, a mis en place un groupement de commandes et un marché accord-cadre permettant aux collectivités adhérentes de bénéficier des meilleures offres de prix et de conditions de service pour l'acquisition de matériels spécifiques alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif «zéro phyto».

La ville de Dax, par délibération du conseil municipal en date du 15 décembre 2016, a adhéré à ce groupement de commandes de marchés publics.

Elle est en même temps déjà engagée dans des démarches d'amélioration de ses propres pratiques par la mise en place des actions suivantes :

- 2005 : Pratique de la lutte biologique aux serres municipales et au parc du Sarrat,
- 2006 / 2007 : Formation des agents communaux applicateurs de produits phytosanitaires et chargés de l'entretien des espaces verts communaux,
- 2008 : Élaboration et mise en œuvre du plan communal de désherbage en partenariat avec le CFPPA des Landes,
- 2014 : Formation Applicateur en collectivité territoriale (certificats ACT délivrés par la DRAAF Aquitaine),
- Depuis 2010 : Diverses alternatives, matériels et protocoles sont mis en œuvre ou à l'essai.

Elle souhaite poursuivre cette démarche d'amélioration de ses pratiques par l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude.

Cet équipement mobile, compact, très silencieux et porteur d'une image de qualité de vie, permet l'application de la technologie de désherbage partout et sera régulièrement utilisé par nos services sur différents secteurs parcs et jardins, installations sportives et cimetières
....

Le montant de l'acquisition a été estimé à 18 784 € HT.

Les crédits correspondants à l'acquisition de ce matériel sont inscrits au budget primitif de la ville exercice 2018, article 2188/822/ESVE, opération P170-17 «Matériel Zéro Phyto».

Dans ce cadre général, une subvention de l'ordre de 10 % peut être sollicitée auprès du conseil départemental.

**SUR PROPOSITION DE MADAME ISABELLE RABAUD-FAVEREAU, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

SOLLICITE auprès du conseil départemental des Landes une subvention au taux maximum pour l'acquisition d'une desherbeuse à eau chaude,

AUTORISE Madame le Maire à signer la charte 'zéro phyto' avec le conseil départemental des Landes, l'association des maires de France et le centre de gestion des Landes,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20180920-18-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 24 Septembre 2018

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».